



## MaVidéosurveillance - LMDiffusion

Rue du Grand Champ 1, 5380 Fernelmont

[www.mavideosurveillance.be](http://www.mavideosurveillance.be) [info@mavideosurveillance.be](mailto:info@mavideosurveillance.be)

Tel : 081/635664

Entreprise enregistrée 0690-509-445

### DEDUCTION FISCALE POUR LA SECURISATION DES LOCAUX PROFESSIONNELS

Matériel qui prévient ou détecte le vol d'objets dans les locaux professionnels.

Attestation en application de l'article 49<sup>1</sup> de l'AR/CIR 92 en matière de déduction pour investissement visé à l'article 69, § 1er, alinéa 1er, 3° du Code des impôts sur les revenus 1992.

Je soussigné Morelle Laurent, entrepreneur enregistré conformément à l'article 401 du Code des impôts sur les revenus 1992, établi à Fernelmont avec numéro d'enregistrement 0690-509-445 atteste que le matériel fourni et placé par mon entreprise prévient ou détecte le vol d'objets dans les locaux professionnels:

- vise à sécuriser les biens meubles contre le vol
- sert à détecter le vol d'objets

La fourniture et le placement d'un système de caméras, équipées d'un système d'enregistrement, ont été exécutés auprès de mon client le 14/12/2011.

Par la présente, je confirme avoir attiré l'attention du client sur le fait qu'il doit déclarer le système auprès de la commission de protection de la vie privée (<http://www.privacycommission.be>), telle que visée par la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel et qu'il doit tenir à disposition du Service Public Fédéral Finances l'original ou la copie de l'attestation prouvant que le système a été déclaré.

Données du client (où les travaux ont été effectués) :

NOM : *Henriard J.*

ADRESSE : *Place de la Liberté 6, 1350 Louche*

Fait à Fernelmont le 14/12/11

Morelle L.